



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Clinique mutualiste de Lesparre-Médoc

Question écrite n° 2861

Texte de la question

Mme Pascale Got alerte Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la situation financière très préoccupante de la clinique mutualiste de Lesparre-Médoc. Seul établissement de santé de la presqu'île médocaine, la clinique mutualiste assure de nombreuses missions de service public, similaires à celles d'un hôpital et joue un rôle vital en matière d'accès aux soins de proximité. Indispensable à un suivi médical local, fiable et constant sur un territoire déjà défavorisé, l'établissement répond quotidiennement aux besoins de la population et aux exigences induites par les évolutions démographiques. La clinique est actuellement engagée dans un chantier de modernisation, essentiel mais qui l'oblige à ralentir son activité. L'agence régionale de santé (ARS) avait indiqué qu'elle accompagnerait financièrement l'établissement le temps des travaux. Or, malgré les multiples alertes de la direction sur la dégradation des finances de la structure et les déclarations rassurantes de l'Agence, des risques de cessation de paiement pèsent aujourd'hui sur la clinique et son avenir n'est pas garanti. Cette situation suscite d'immenses inquiétudes, tant des élus locaux que des habitants, qui craignent les distances et les coûts associés à des soins dans des établissements éloignés, insupportables pour nombre d'entre eux. Aussi, Mme la députée demande à Mme la ministre d'agir afin que l'ARS honore ses engagements financiers pour pérenniser l'activité de la clinique de Lesparre et prévenir les effets désastreux sur la santé des habitants du Médoc que provoquerait sa disparition. Elle souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [Mme Pascale Got](#)

Circonscription : Gironde (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2861

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2024](#), page 6748

Question retirée le : 14 janvier 2025 (Retrait à l'initiative de l'auteur)